



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: GÉNÉRALE

GC.11/6

IDB.30/16

26 avril 2005

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

## CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Onzième session

Vienne, 28 novembre-3 décembre 2005

## Conseil du développement industriel

Trentième session

Vienne, 20-23 juin 2005

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

### MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME POUR LA PÉRIODE 2004-2007

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de la mise en œuvre des mesures énoncées dans la résolution GC.10/Res.2 de la Conférence générale relative au cadre de programmation à moyen terme pour la période 2004-2007.

#### TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Paragraphes	Page
I. INTRODUCTION .....	1	3
II. MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES .....	2 - 68	3
Aperçu général .....	2 - 7	3
Module de services 1: Gestion du secteur industriel et statistiques .....	8 - 14	4
Module de services 2: Promotion des investissements et de la technologie .....	15 - 20	6
Module de services 3: Compétitivité industrielle et commerce .....	21 - 24	7
Module de services 4: Développement du secteur privé .....	25 - 34	8
Module de services 5: Agro-industries .....	35 - 40	11
Module de services 6: Énergies durables et changements climatiques .....	41 - 49	12
Module de services 7: Protocole de Montréal .....	50 - 51	13

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



Module de services 8: Gestion de l'environnement .....	52 - 61	13
Programme de recherche relevant du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2004-2007 .....	62 - 68	15
III. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL .....	69	17

## Abréviations

BCP	Bilan commun de pays	OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
CAO	Conception assistée par ordinateur	OMS	Organisation mondiale de la santé
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	PCB	Diphényle polychloré
COMFAR	Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité	PERSGA	Organisation régionale pour la protection de la mer Rouge et du golfe d'Aden.
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	PME	Petite ou moyenne entreprise
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
FIDA	Fonds international pour le développement agricole	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
MDP	Mécanisme pour un développement propre	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique	POP	Polluants organiques persistants
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	SPL	Système productif local
OMI	Organisation maritime internationale	UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
		UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

## I. INTRODUCTION

1. Le présent document fait suite à la résolution GC.10/Res.2 de la Conférence générale relative au cadre de programmation à moyen terme pour la période 2004-2007 tel que figurant dans le document GC.10/14 et complété dans le document de séance GC.10/CRP.4. Ces deux documents donnent une image cohérente et globale des divers services que l'Organisation doit prêter dans le cadre des huit modules de services. Il indique aussi les domaines auxquels elle accorde une importance prépondérante, les priorités qu'elle a fixées au niveau des programmes et le programme de recherche qu'elle entend mener à moyen terme. Le présent rapport met à jour les renseignements dont le Conseil a été saisi à sa vingt-neuvième session (IDB.29/12).

## II. MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES

### Aperçu général

2. Le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2004-2007 est appliqué de manière satisfaisante depuis son adoption, pour ce qui est des mesures tant d'ordre général – qui doivent permettre à tous les fonctionnaires de l'Organisation d'appréhender les dispositions du cadre – que d'ordre particulier – c'est-à-dire visant à assurer la prise en compte des services et priorités au niveau de l'exécution des diverses activités de coopération technique et de celles menées en tant que forum mondial. Ces mesures sont précisées au chapitre I du document IDB.29/12, lequel expose aussi celles prises pour faire en sorte qu'il soit dûment tenu compte

des directives que les États Membres ont données dans le document sur les orientations stratégiques "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONU" (IDB.29/12, par. 10). De plus, un cadre de contrôle de la gestion des programmes et des projets a été mis en place en mars 2005, qui porte sur leur formulation et leur exécution. Ces nouvelles directives concernant le cycle de gestion des programmes et des projets sont à mettre en rapport avec la mise en place progressive, depuis 2001, des principes de gestion axée sur les résultats pour toutes les activités de l'Organisation, principes qui visent à en améliorer la qualité, la pertinence, l'efficacité et l'impact. En 2004, l'Organisation a procédé à l'auto-évaluation critique des travaux qu'elle a menés à cet égard pour s'assurer qu'elle était sur la bonne voie. Les résultats de cette analyse, validés par le Ministère britannique du développement international, qui avait financé certaines des activités préalables à l'introduction de la gestion axée sur les résultats, ont permis de cerner les domaines pour lesquels des progrès restaient à faire. L'Organisation s'emploie donc à présent à aller de l'avant, et l'établissement du programme et des budgets axés sur les résultats pour l'exercice 2006-2007 est une percée spectaculaire. On trouvera exposés de façon circonstanciée dans le *Rapport annuel pour 2004* les principes de gestion axée sur les résultats que l'Organisation a retenus (IDB.30/2, chap. VI).

4. Par ailleurs, des mesures ont été prises qui visent à renforcer les compétences et l'expertise techniques des fonctionnaires de l'Organisation dans les domaines d'intervention sélectionnés qui ont été identifiés dans le cadre de programmation. À cet effet, il a été formulé un programme de formation et de perfectionnement du personnel, dans le cadre duquel une série d'ateliers techniques et de séminaires spéciaux a été organisée durant le quatrième trimestre de 2004. D'autres séminaires sont prévus au premier trimestre de 2005. Parmi les thèmes traités on peut mentionner la méthode du cadre logique pour l'élaboration et l'évaluation des projets et des programmes, la définition des tâches (en lien avec les processus organisationnels), l'innovation au service du développement, la diffusion des technologies et la promotion des investissements, ainsi que le développement du secteur privé, les stratégies de réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement. On a également conçu des séminaires d'orientation spéciaux à l'intention des fonctionnaires nationaux concernés afin de les inciter à l'excellence professionnelle.

5. Soucieuse de consolider l'impact de ses services au niveau local, d'importance capitale, l'Organisation a par ailleurs conclu en septembre 2004 un accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue d'étoffer sa présence sur le terrain au moyen de l'établissement, au sein des bureaux du PNUD, d'un certain nombre de comptoirs (voir le document GC.11/7-IDB.30/17). Il est ainsi prévu d'établir 15 comptoirs au cours de la phase pilote, laquelle s'étendra sur deux ans (2005-2006), qui viendront s'ajouter aux bureaux de pays et bureaux régionaux de l'ONUDI. Sur le long terme, grâce à cette initiative conjointe, l'Organisation devrait être représentée dans quelque 80 pays. Dans certains cas, par souci de synergie, et pour intensifier les opérations menées conjointement par les deux organismes, on envisagera la possibilité de créer des centres techniques régionaux ou des bureaux communs. L'Organisation pourra de la sorte, comme le Secrétaire général de l'ONU l'a demandé, contribuer à améliorer la coordination sur le terrain et, parallèlement, prendre une part plus active à la formulation et à l'exécution de stratégies nationales de dépaupérisation et contribuer plus efficacement à la mise en place de dispositifs de coordination des activités opérationnelles, tels que les bilans communs de pays (BCP) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

6. L'Accord conclu avec le PNUD comporte un volet important sur le plan des programmes, qui prévoit une coopération stratégique entre les deux organismes dans tous les domaines de compétence de l'ONUDI. Il n'en reste pas moins qu'il vise essentiellement le développement du secteur privé, qui fera l'objet d'un programme de coopération technique à définir et mettre en œuvre. Si le PNUD et l'ONUDI ont décidé de faire

de cette question une priorité, c'est parce qu'ils souhaitent réagir expressément aux analyses, conclusions et recommandations énoncées dans le rapport de la Commission du secteur privé et du développement intitulé "Libérer l'entrepreneuriat: mettre le monde des affaires au service des pauvres", présenté au Secrétaire général de l'ONU en mars 2004. Les recommandations formulées dans ce rapport portent sur trois domaines précis:

- Sphère du secteur public: création d'un environnement porteur pour le développement du secteur privé;
- Sphère public-privé: formation de partenariats et innovation;
- Sphère du secteur privé: mobilisation des capacités et des ressources.

Par leur programme conjoint, l'ONUDI et le PNUD entendent apporter leur concours à toutes ces activités et contribuer, dans leurs domaines de compétences, à la réalisation des objectifs fixés, comme précisé ci-dessous pour ce qui concerne le module de services 4 (développement du secteur privé).

7. On trouvera mis à jour ci-après les renseignements communiqués au Conseil dans le document IDB.29/12 pour chaque module de services.

#### *Module de services 1: Gestion du secteur industriel et statistiques*

8. Pour ce qui est de la gestion du secteur industriel, on s'emploie actuellement à revoir et affiner la méthode d'élaboration de diagnostics industriels stratégiques, ceci devant être achevé au troisième trimestre 2005. Il est à noter aussi que la deuxième Conférence internationale sur l'innovation et l'apprentissage dans les villes et régions dynamiques devrait se tenir à Bangalore (Inde) en juillet 2005.

9. Par ailleurs, le tableau de bord du développement industriel, initialement établi à l'occasion du Rapport sur le développement industriel 2002-2003 et dans lequel il est défini, sera mis à jour tous les deux ans. Ce tableau de bord offre des données comparées sur certains aspects du développement industriel et sur les déterminants structurels de la performance de l'industrie des divers pays, données qui seront disponibles sur CD-ROM au second semestre 2005. Le tableau, qui continuera d'être exploité pour établir des analyses et comparaisons et tirer des conclusions sur les performances nationales et régionales, devrait être mis à jour en 2007.

10. Dans le cadre de la suite qu'elle a donnée à la résolution 58/233 de l'Assemblée générale des Nations

Unies, en date du 23 décembre 2003, l'ONUDI a contribué à l'adoption, par les chefs d'État africains, en juillet 2004, de l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique, financée à l'aide de la facilité d'appui correspondante et qui constitue désormais le volet Développement industriel durable du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'ONUDI prend progressivement les mesures voulues, en collaboration avec les communautés économiques régionales, les États et le secteur privé africain pour rationaliser les plans d'action sectoriels et les plans d'opération régionaux dans le cadre des priorités sectorielles du NEPAD. En conséquence, elle incorpore progressivement à l'Initiative tous ses programmes intégrés en faveur de l'Afrique.

11. On trouvera au chapitre IV.B du *Rapport annuel pour 2004* des renseignements sur la mise en œuvre de l'Initiative en tant que volet du NEPAD pour le développement industriel durable. En premier lieu s'est tenue la Conférence sous-régionale sur l'amélioration de la performance industrielle et la promotion de l'emploi en Afrique de l'Ouest, à laquelle le bureau sous-régional du Bureau international du Travail, la Banque islamique de développement et la Banque africaine de développement ont pris une part active. Les parties prenantes ont décidé d'axer les actions de suivi sur les trois grands points suivants:

- Améliorer la performance industrielle, notamment pour ce qui est d'harmoniser les politiques industrielles concernant la chaîne de valeurs dans les secteurs du coton, des textiles et de l'habillement au moyen de partenariats public-privé;
- Favoriser la mise en place d'un climat propice aux investissements afin que le secteur privé puisse tirer parti des ressources largement inexploitées dans l'industrie alimentaire;
- Faire en sorte que toutes les parties prenantes s'engagent résolument à présenter des propositions concrètes visant à contribuer à l'application de l'Initiative en Afrique de l'Ouest, y compris par des actions de suivi précises fondées sur des éléments donnés des programmes intégrés de l'ONUDI en cours et à venir.

12. Toujours dans le cadre de la concrétisation des activités qu'elle mène en sa qualité de forum mondial, l'Organisation, pour ce qui est de l'assistance technique aux fins de la gestion industrielle:

- A pris une part active à la conférence sur la compétitivité organisée par le Ministère sud-africain du commerce et de l'industrie, qui s'est tenue en juin 2004. Par ailleurs, elle a contribué à

l'organisation d'une série de forums consultatifs sur le perfectionnement des compétences de gestion industrielle et économique, dont les premiers se sont déroulés au Ghana et en République-Unie de Tanzanie;

- A aidé le Gouvernement égyptien à rédiger un livre blanc sur l'amélioration de la compétitivité en Égypte et elle est sur le point de lancer un projet d'envergure pour aider l'Arabie saoudite à définir des stratégies destinées à rehausser la compétitivité industrielle et favoriser la diversification;
- Exécute une série de programmes visant à renforcer les capacités par des stages de formation à la méthode qu'elle a mise au point concernant l'élaboration de diagnostics industriels stratégiques et l'analyse de la compétitivité commerciale, l'accent portant sur l'Amérique latine.

13. Pour ce qui est des statistiques, parmi les activités que l'Organisation a entreprises en sa qualité de forum mondial (IDB.30/2, chap. V, appendice O), on retiendra les suivantes:

- Le Programme commun ONUDI-OCDE de collecte annuelle de statistiques industrielles mondiales, cycles 2004 et 2005;
- La publication et la diffusion (pour 2004 et 2005) de produits destinés à la vente issus des bases de données statistiques de l'ONUDI (versions sur CD-ROM des bases de données relatives aux *Statistiques industrielles et des bases de données sur l'équilibre entre l'offre et la demande industrielles* (INDSTAT et IDSB) et publication de l'*International Yearbook of Industrial Statistics*), ainsi que la mise à jour pour 2004 d'une collection non destinée à la vente mais accessible via Internet, intitulée *Statistical Country Briefs*;
- La contribution régulière à la mise au point et la promotion de normes internationales destinées aux statisticiens, et, à cet effet, la participation à des réunions de coordination interinstitutions dans les domaines suivants, sous les auspices de la Commission de statistique de l'ONU: statistiques, élaboration de métadonnées statistiques, assurance-qualité des bases de données multinationales et promotion des pratiques internationales courantes parmi les agences nationales de statistique. On notera à ce propos que l'ONUDI a, en collaboration avec la Division de statistique de l'ONU, commencé à établir des éléments d'information d'ordre technique en vue

de l'examen, par la Commission de statistique en 2006, des statistiques industrielles;

- La mise en place progressive, dans le cadre du volet de recherche I exposé ci-après, d'un système de bases de données sur les statistiques relatives à la productivité, destiné à faciliter la recherche dans ce domaine. En un premier temps, ce système comprendra les données préparées pour la recherche et s'accompagnera d'une interface en vue de les mettre périodiquement à jour et d'en effectuer un traitement plus poussé;
- Des contributions d'ordre technique (propositions statistiques et établissement d'un rapport analytique) au programme de l'UNESCO concernant le développement des industries culturelles en Asie et dans le Pacifique. On a à cet effet réalisé deux analyses fondées sur le contenu des bases de données de l'ONUDI et deux études méthodologiques relatives à la compilation de statistiques industrielles, qui ont été incorporées à une proposition présentée conjointement avec l'UNESCO et l'OMPI lors d'un colloque d'experts du développement des industries culturelles, organisé par l'UNESCO et qui s'est tenu à Jodhpur (Inde) en février 2005.

14. Aux activités en matière de statistiques industrielles que l'Organisation a menées en sa qualité de forum mondial, il faut ajouter cinq projets de coopération technique de grande envergure, destinés à renforcer les capacités nationales dans ce domaine. L'un d'eux, achevé en 2004, portait sur l'évaluation des données et l'analyse statistique dans le secteur manufacturier soudanais et reposait sur les résultats de l'enquête annuelle menée dans le cadre de la composante Statistiques du programme intégré pour le Soudan. Les autres sont réalisés au titre de la composante Statistiques des programmes intégrés pour l'Arabie saoudite, le Ghana, le Liban et le Sri Lanka et visent à renforcer les capacités des organismes de statistique de ces pays pour ce qui est du secteur industriel, de sorte qu'ils puissent produire et diffuser des données de qualité.

*Module de services 2: Promotion des investissements et de la technologie*

15. La mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2004-2007 dans le domaine de la promotion des investissements s'est déroulée selon trois axes parallèles:

- Activités de coopération technique visant à mettre en place et à renforcer les capacités nationales en vue d'attirer l'investissement étranger direct par la formation et l'assistance aux institutions en matière d'organisation, et mise en place de

systèmes d'information en vue de favoriser une meilleure prise de décisions par les investisseurs, notamment en ce qui concerne l'évaluation comparative de la compétitivité des investissements dans certains sous-secteurs et des profils d'entreprises. Les activités ont été mises en œuvre principalement dans le cadre des programmes intégrés en cours de l'ONUDI;

- Promotion directe de partenariats pouvant favoriser l'investissement étranger direct à travers un certain nombre de réseaux et de canaux de l'ONUDI dont les bureaux de promotion des investissements et de la technologie, le Centre Asie-Afrique de promotion des investissements et de la technologie créé il y a environ cinq ans dans le cadre de la coopération Sud-Sud, la plate-forme en ligne UNIDO Exchange et divers forums de promotion des investissements et de la technologie;
- Activités que l'Organisation mène en tant que forum mondial, notamment les activités de recherche menées pour produire de nouvelles données et des analyses à partir d'enquêtes et d'activités pilotes, les outils comme le modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR) et le profil de projet d'investissement, ainsi que la création et l'administration de réseaux et autres plates-formes comme le réseau des agences de promotion des investissements et les bourses de sous-traitance et de partenariat.

16. Les activités menées à ce jour dans le domaine de la promotion des investissements dans le contexte des programmes intégrés en cours ont porté notamment sur l'assistance fournie à huit agences nationales de promotion des investissements pour promouvoir leurs capacités par la formation et la création de nouveaux domaines d'activité, la création d'une nouvelle agence de promotion des investissements et la formulation et la promotion à l'échelle internationale de 80 projets d'investissement dans le cadre de partenariats d'affaires.

17. Des progrès ont été enregistrés concernant le plan d'action relatif aux activités de promotion des investissements:

- Renforcement des activités du réseau ONUDI-Afrique des agences de promotion des investissements et en particulier des enquêtes sur les investisseurs menées sous ses auspices, les résultats des enquêtes servant à concevoir des programmes concrets visant à aider les pays en développement à attirer les investissements étrangers et à mobiliser les investissements nationaux. Les résultats de la première enquête faite en 2003 ont été diffusés dans 10 pays

participants, et des activités ont été formulées en vue de l'application des mesures recommandées. Une deuxième enquête a également été lancée en vue de procéder à une analyse plus approfondie des différentes catégories d'investisseurs étrangers en Afrique subsaharienne. Elle mettra l'accent sur l'impact des différents types d'investisseurs sur les économies locales et mettra en évidence les liens qui existent entre l'investissement étranger direct et le commerce dans les pays cibles. Les résultats serviront à formuler des stratégies spécifiques pour les pays participants;

- Étude de l'utilisation et de l'application de nouveaux instruments financiers pour soutenir la productivité et la mise à niveau technologique des entreprises privées dans certains pays africains. À cet égard, des opérations pilotes ont été lancées en République-Unie de Tanzanie en vue de mettre au point de nouveaux instruments financiers pour mobiliser les ressources du marché des capitaux destinées aux projets d'investissement industriel.

18. D'autres activités importantes menées dans ce cadre comprennent notamment la promotion de partenariats entre l'Afrique et l'Asie dans le contexte du Centre Asie-Afrique de promotion des investissements et de la technologie, l'extension du réseau des bourses de sous-traitance et de partenariat, en particulier grâce à la création de nouvelles bourses.

19. La mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme dans la promotion et la diffusion de la technologie a porté sur les domaines suivants:

- Activités de coopération technologique en vue du renforcement des capacités de prévision technologique et du plan de campagne en matière de technologie dans la Communauté économique européenne et les États nouvellement indépendants, en Amérique latine et en Asie, y compris la formation, l'établissement de réseaux, le développement du cadre institutionnel et les études; renforcement de l'infrastructure des systèmes nationaux d'innovation par la création et la gestion de centres internationaux de technologie et de centres nationaux de transfert de technologies et d'innovation, dont le Centre ghanéen d'innovation technologique pour les biens d'équipement; et réalisation d'une évaluation des besoins et de la mise à niveau en matière de technologie;
- Activités que l'Organisation mène en tant que forum mondial, notamment la Foire des technologies de l'avenir, organisée en juin 2004 en marge de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à São Paulo (Brésil);

sensibilisation, publications et méthodologies sur la prévision technologique; un portail Internet sur un plan de campagne en matière de technologie et des lignes directrices pour l'évaluation des besoins en matière de technologie.

20. Les activités spécifiques menées dans le contexte du programme de promotion de la technologie comprennent:

- Le programme de diffusion et d'appui à la technologie pour les petites industries en Inde afin qu'elles élaborent et exécutent des projets de mise à niveau du secteur technologique et créent un nouveau mécanisme international pour la diffusion de la technologie et le transfert de pratiques optimales au niveau international afin de gérer le progrès technologique dans les petites et moyennes entreprises d'autres pays en développement;
- Le programme interrégional de création de capacités pour le transfert de technologies économes en énergie et respectueuses de l'environnement et de promotion des investissements locaux dans le domaine des matériaux d'origine locale pour la construction de logements à faible coût en Afrique, en Asie et en Amérique latine;
- La facilité de financement des technologies soucieuses du climat en Chine, qui crée un fonds de capital risque pour surmonter les barrières financières et offrir aux entreprises chinoises des prises de participation et une assistance technique à travers les transferts financiers, la commercialisation et l'application de nouvelles technologies et innovations ayant un impact élevé en matière d'énergie propre au niveau industriel.
- L'initiative portant sur l'évaluation des besoins et la promotion de l'action dans le domaine du transfert de technologies, qui vise à renforcer la capacité institutionnelle des pays participants en matière d'évaluation des capacités technologiques aux niveaux national, sectoriel et des entreprises, et à aider les partenaires à élaborer des programmes de renforcement des capacités de mise à niveau technologique aux niveaux national et sectoriel, facilitant ainsi la mise en relation des besoins technologiques des entreprises en vue de la coopération technologique et économique.

*Module de services 3: Compétitivité industrielle et commerce*

21. La mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme dans le domaine de la compétitivité industrielle et du commerce a été axée sur le

renforcement des capacités commerciales dans le cadre des activités de coopération technique visant à aider les pays en développement et les pays à économie en transition:

- Créer et renforcer sur le plan national les cadres réglementaires, les capacités humaines et institutionnelles en vue de lever les obstacles au commerce et de satisfaire aux normes volontaires et obligatoires et aux procédures d'évaluation de la conformité afin de pouvoir accéder aux marchés extérieurs et mieux protéger les consommateurs et l'environnement des marchés intérieurs;
- Créer et renforcer les capacités institutionnelles et des entreprises des pays en développement et des pays à économie en transition afin d'améliorer la qualité et la productivité de la production industrielle et de renforcer les capacités de production.

22. Dans ce contexte, on a fortement mis l'accent sur l'application du mémorandum d'accord signé en septembre 2003 à Cancún entre l'ONUDI et l'Organisation mondiale du commerce, par des évaluations de besoins et des séminaires de lancement dans neuf pays pilotes choisis par les deux organisations. Des efforts ont également été déployés pour intensifier la coopération avec d'autres organisations et programmes multilatéraux s'occupant aussi du renforcement des capacités commerciales, notamment le Centre du commerce international, la CNUCED, la Banque mondiale, les organisations participant au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés et le Groupe interinstitutions sur la facilitation du commerce, ainsi que les organisations techniques clefs comme l'Organisation internationale de normalisation, la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai, l'International Accreditation Forum, l'Organisation internationale de métrologie légale et le Bureau international des poids et mesures.

23. Les activités menées par l'Organisation en tant que forum mondial dans le cadre du module de services 3 ont porté notamment sur l'impact des nouvelles normes sur les pays en développement, les enquêtes menées au niveau des entreprises sur les barrières techniques au commerce et les normes sanitaires et phytosanitaires, la mise au point d'un système métrique pour évaluer les besoins des pays en développement dans le domaine du renforcement des capacités, l'accent étant mis sur les normes et les structures d'évaluation de la conformité, ainsi que les entrées dans la base de données gérée par l'OMC et l'OCDE, sur l'assistance technique dans le domaine du commerce et le renforcement des capacités.

24. Dans le cadre du module de services 3, les activités relatives au renforcement des capacités commerciales et à l'accès aux marchés ont été menées dans le contexte des programmes intégrés en cours et des projets axés sur un module unique. Elles étaient caractérisées par:

- Le renforcement des structures de normalisation et d'évaluation de la conformité. Les activités menées dans ce cadre comprennent plusieurs projets régionaux dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la région du delta du Mékong, les pays les moins avancés d'Asie du Sud et d'Amérique centrale. En outre, l'ONUDI exécute des projets de pays sur la mise à niveau des organismes de normalisation, des laboratoires d'essais et de métrologie, ainsi que des organismes de certification et d'accréditation dans 27 pays;
- Le renforcement de la compétitivité par une amélioration de la qualité et un accroissement de la productivité. Les activités menées dans ce contexte comprennent les projets régionaux sur la gestion de la qualité totale en Asie, la productivité et la qualité des services électroniques dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les États nouvellement indépendants, et les projets relatifs à la mise à niveau industrielle et à l'utilisation des logiciels de l'ONUDI, ainsi qu'à la traçabilité des aliments afin de se conformer aux règlements des pays importateurs.

#### *Module de services 4: Développement du secteur privé*

25. Les efforts déployés par l'ONUDI dans le domaine du développement du secteur privé ont pour objet d'aider à surmonter les difficultés auxquelles se heurtent les PME pour améliorer leur productivité et leur compétitivité. Ces difficultés ont essentiellement trait au fait que les PME ont un accès limité aux technologies, aux compétences techniques, aux informations et aux connaissances nécessaires pour déclencher et soutenir la croissance, ainsi qu'à la mise à niveau des capacités. Un appui a été fourni de manière intégrée et souvent en relation avec les activités menées dans d'autres secteurs, notamment les agro-industries, ou des programmes spécialisés comme la facilitation du commerce, le transfert de la technologie ou une production plus propre. En élaborant et en exécutant les programmes, l'ONUDI a adopté une stratégie axée sur les groupes cibles. Les programmes de l'Organisation ont ainsi été élaborés pour répondre aux besoins différenciés de groupes cibles spécifiques de PME, des moyennes entreprises spécialisées et ultramodernes aux microentreprises rurales. Ces programmes comportaient notamment le programme de partenariat d'entreprises, des services d'informations, le développement de systèmes productifs locaux (SPL) et de réseaux de



PME, les consortiums d'exportation, la promotion de l'entrepreneuriat rural et féminin, et le cadre favorable et l'appui institutionnel aux PME.

26. *Programme de partenariat d'entreprises.* Ce programme, qui vise les petites et moyennes entreprises plus modernes cherchant à être compétitives sur le plan international, s'occupe principalement d'établir des liens entre les PME et des entreprises plus grandes, ainsi que d'intégrer les premières dans des chaînes de valeur mondiales plus vastes. Conscientes du fait que la conformité à des normes et règles rigoureuses, notamment au nombre croissant de normes sociales et environnementales strictes, peut offrir un meilleur accès aux marchés, les PME ont été encouragées à comprendre les stratégies de responsabilité sociale des grandes entreprises et à s'y adapter. Le programme relatif à la responsabilité sociale des entreprises repose sur trois piliers: le programme de partenariat d'entreprises, élément central des activités de l'ONUDI avec le secteur privé, la participation de l'ONUDI au Pacte mondial des Nations Unies (découlant de la nécessité de satisfaire les besoins des PME), et une nouvelle initiative sur le renforcement des capacités en matière de responsabilité sociale des entreprises. En conséquence, les programmes de coopération technique, fondés sur la réussite des programmes de partenariats d'entreprises en Inde et axés sur l'amélioration de la productivité, sont actuellement élargis à l'intégration des questions environnementales et sociales.

27. Dans le cadre de ce programme, des projets ont été exécutés en Afrique du Sud, en Croatie, en Inde, au Maroc et au Nigéria. De nouveaux projets ont été élaborés pour l'Indonésie, le Nicaragua, la République-Unie de Tanzanie et le Viet Nam. En Croatie, par exemple, l'ONUDI élabore actuellement, à l'intention du secteur privé, un cadre exhaustif de politique générale sur la responsabilité sociale de l'entreprise, tout en menant des interventions pour permettre aux PME d'intégrer dans leurs opérations les principes de la responsabilité sociale de l'entreprise, à savoir les questions environnementales et sociales, ce qui améliore parallèlement leur productivité. La publication intitulée *Corporate Social Responsibility and the Development Agenda: Should SMEs Care?* est parue dans la série des documents de travail techniques des PME. En outre, suite à un atelier organisé en collaboration entre le PNUD et le Pacte mondial, une publication conjointe intitulée *Partnership for Small Enterprise Development* est parue.

28. *Services d'informations.* Afin d'améliorer la productivité et la compétitivité des PME, l'ONUDI a aidé à créer des capacités nationales durables pour les activités d'information et les services d'appui en matière de technologie de l'information et de la communication. Les pays qui bénéficient actuellement du programme sont l'Algérie, l'Arabie saoudite, la

Chine (avec le Gouvernement provincial de Shaanxi), Djibouti, le Guatemala, le Maroc, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie. De nouvelles activités ont commencé en Ouganda en vue de l'extension aux districts ruraux des capacités nationales d'information et de services d'appui en matière de technologie de l'information et de la communication, afin de mieux servir les industries locales, l'accent étant particulièrement mis sur l'appui fourni aux femmes chefs d'entreprises.

29. *Développement de systèmes productifs locaux (SPL) et de réseaux de PME.* Pour répondre aux besoins du groupe cible plus large des petites entreprises qui approvisionnent les marchés nationaux mais qui comptent également se lancer sur les marchés d'exploitation, l'ONUDI a axé son appui principalement sur les programmes de développement de systèmes productifs locaux afin d'aider les PME à surmonter les obstacles de l'isolement et à réaliser des gains d'efficacité collectifs. Ces programmes d'appui ont aidé à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies et initiatives de développement de systèmes productifs locaux visant à promouvoir des systèmes économiques locaux dans lesquels les entreprises peuvent travailler en réseau, compléter leurs capacités et élargir leur accès aux ressources et aux marchés, dans le cadre d'un environnement institutionnel favorable. Des programmes de formation au renforcement des capacités ont été dispensés aux institutions publiques intéressées, associations du secteur privé et autres organismes concernés, notamment des activités de coopération entre systèmes productifs locaux. Des projets ont été exécutés ou sont en cours d'exécution en Colombie, en Équateur, en Égypte, en Inde, au Maroc, au Nicaragua, au Nigéria, au Pakistan, au Sénégal et au Zimbabwe. Un cours complet de formation sur la création de groupements de PME a été élaboré à l'intention des responsables des administrations publiques et des praticiens des PME des pays en développement, dans le cadre de la coopération thématique avec la Suisse et du programme ONUDI-Italie de développement de systèmes productifs locaux en Inde, et a été dispensé en 2004 et 2005. L'étude intitulée *Industrial Clusters and Poverty Reduction – Towards a Methodology for Poverty and Social Impact Assessment of Cluster Development Initiatives* a été publiée en 2004 et porte sur la relation entre les systèmes productifs locaux industriels et la réduction de la pauvreté.

30. *Consortiums d'exportation.* En créant des réseaux de PME et des consortiums d'exportation, souvent dans le cadre d'alliances de PME existantes, on a contribué à promouvoir des actions conjointes visant à améliorer la compétitivité des exportations. Les projets destinés à promouvoir les consortiums d'exportation sont actuellement exécutés en Égypte, en Inde, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie. Un nouveau programme global, récemment approuvé par le Gouvernement italien,

offrira son soutien à d'autres pays. Le *Guide sur les consortiums d'exportation* publié précédemment est également paru en français et en espagnol. Les traductions en coréen et en portugais ont été publiées par les organismes nationaux concernés. En outre, une réunion de groupe d'experts est prévue en septembre 2005 en coopération avec la Fédération italienne des consortiums d'exportation. Une autre initiative prévue est un nouveau programme global de formation sur les consortiums d'exportation dont les préparatifs ont été achevés.

31. *Promotion de l'entrepreneuriat rural et féminin.* Ce programme a pour objet de répondre aux besoins spécifiques des micro et des petites entreprises afin de contribuer directement à la réalisation de l'objectif 1 du Millénaire pour le développement relatif à la réduction de la pauvreté et des stratégies nationales de réduction de la pauvreté. L'appui fourni par l'ONUDI dans ce domaine consiste essentiellement à promouvoir des stratégies de croissance participatives afin d'encourager l'essor général des initiatives de création d'entreprises, notamment la formation de groupes et d'associations d'entreprises autonomes, en particulier par les femmes et les populations rurales. Le programme vise à promouvoir la transformation et la diversification des activités des micro et petites entreprises vers des activités orientées vers la croissance, ainsi qu'à accroître les capacités productives des femmes et des populations rurales afin qu'elles puissent contribuer efficacement à la croissance des économies nationales. Au cours de la période considérée, de nouveaux projets ont été élaborés et mis en route à l'intention des femmes et dans le domaine de l'entrepreneuriat rural en Afghanistan, dans les zones d'accueil des réfugiés en Guinée, dans le nord de la Namibie, en Sierra Leone, au Soudan, à Timor-Leste et dans un certain nombre de pays du Pacifique Sud. Plusieurs projets actuels ont été étendus, notamment au Kenya, au Maroc, au Mozambique, en Ouganda, dans la région de Mindanao aux Philippines et au Viet Nam. En outre, l'ONUDI a promu de nouvelles initiatives de développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes en élaborant des programmes d'études dans les écoles, pour le développement de l'industrie de la culture en collaboration avec l'UNESCO et pour les besoins spéciaux des pays en sortie de crise.

32. *Cadre favorable et appui institutionnel aux PME.* Pour être efficaces, les programmes d'appui visés plus haut doivent s'insérer dans un cadre politique et institutionnel favorable au développement du secteur privé. L'appui de l'ONUDI dans ce domaine a consisté à renforcer les capacités nationales pour élaborer des cadres politiques et institutionnels cohérents concernant les PME, liés à des objectifs économiques et sociaux plus larges, à renforcer les structures appropriées pour l'application des politiques et des stratégies relatives aux PME, ainsi qu'à améliorer les cadres réglementaires en vue de la promotion des PME. Par exemple, au Viet

Nam, l'ONUDI aide le Gouvernement à mettre en route les structures d'appui provinciales et nationales de promotion des PME, ainsi qu'à créer les bases de connaissances et de données devant appuyer l'élaboration des politiques et des programmes dans ce domaine.

33. Un guide pour le processus d'examen des politiques et les plans stratégiques relatifs au développement des micro, petites et moyennes entreprises intitulé *Effective Policies for Small Businesses* a été publié par l'OCDE et l'ONUDI pour donner suite au forum OCDE/ONUDI sur l'entrepreneuriat et la promotion des entreprises. Le guide puise des idées dans les conclusions de réunions organisées dans le cadre du forum avec des experts des pays en transition, des pays de l'OCDE, des institutions internationales et des représentants du secteur privé. En outre, l'ONUDI étudie la possibilité de créer un jeu d'outils décisionnels pour le développement du secteur privé, qui serait un manuel directif en ligne sur la connaissance spécialisée des politiques, de la législation et de la meilleure pratique concernant le développement du secteur privé, avec un accent spécial sur le développement des PME. Il porterait sur des sujets comme le renforcement des capacités commerciales, l'innovation, la mise à niveau technologique, la promotion des investissements et le développement des PME. L'évaluation des besoins et la définition de la portée est actuellement en cours, et il est prévu d'organiser une réunion de groupe d'experts à Vienne en mai 2005. Sur la base des résultats de ce processus, une proposition détaillée en vue de la création d'un jeu d'outils décisionnels complet sera établie et soumise pour approbation.

34. Comme indiqué ci-dessus, l'ONUDI a conclu un accord de coopération avec le PNUD en septembre 2004 en vue de concevoir des programmes conjoints de coopération technique concernant l'expansion du secteur privé. L'objectif est de renforcer l'efficacité des programmes d'appui des deux organisations en la matière, afin que le secteur privé participe davantage à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans un premier temps, il est prévu de lancer le programme dans une dizaine de pays sélectionnés par les deux organisations en fonction de la volonté d'agir des pouvoirs publics, du secteur privé et des autres parties prenantes. Aux niveaux mondial et régional, les activités d'assistance technique seront complétées par des ateliers, des séminaires et des programmes de recherche, ainsi que par la mise au point en commun de manuels, de progiciels et d'autres outils concernant des domaines particuliers du développement du secteur privé. Les activités initiales au titre des programmes seront en partie financées par les deux organisations mais il est indispensable, pour en assurer la bonne exécution, de mobiliser des ressources provenant de bailleurs des secteurs privé et public aux

niveaux national et international. À ce jour, la conception et la formulation de programmes conjoints en faveur de l'expansion du secteur privé progressent de façon satisfaisante dans plusieurs pays, notamment au Nicaragua, au Nigéria, en République démocratique populaire lao et en République-Unie de Tanzanie.

*Module de services 5: Agro-industries*

35. Dans le domaine des agro-industries, l'ONUDI a continué de fournir un appui technique aux pays bénéficiaires en fonction des services prioritaires définis dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2004-2007. Ces services sont les suivants: systèmes après récolte dans le secteur alimentaire, traitement des fibres, innovation et diversification des produits pour un meilleur accès aux marchés, et amélioration des conditions de vie des communautés rurales grâce à des chaînes d'approvisionnement agricoles efficaces. Cet appui a été apporté directement dans le cadre de projets à module unique sur la base des services spécifiques couverts par le module, ainsi que dans celui de programmes et de projets de plus large portée mis en œuvre parallèlement aux services contenus dans d'autres modules de services.

36. S'agissant des systèmes après récolte dans le secteur alimentaire, huit centres pilotes après récolte ont été établis en Ouganda pour le séchage de fruits et de légumes tropicaux destinés à l'exportation. Dans le cadre d'un programme financé par le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Banque mondiale et mis en œuvre par le Ministère ougandais de l'agriculture, l'aide de l'ONUDI a été sollicitée pour la création, dans le sud du pays, de 40 autres centres qui concerneront aussi des produits d'autres secteurs, tels que les produits laitiers. Par ailleurs, en République populaire démocratique de Corée, l'Organisation a lancé un projet financé par la République de Corée visant à mettre en place une installation de traitement du lait de chèvre, l'objet étant de renforcer la capacité nationale à garantir l'approvisionnement en aliments sains d'une valeur nutritionnelle élevée aussi bien dans les zones rurales que dans les zones non agricoles. Au Zimbabwe, l'ONUDI a achevé les travaux préliminaires en vue de formuler un projet tendant à améliorer la sécurité alimentaire dans les zones frappées par la sécheresse, par le recours à du matériel et des méthodes propres à améliorer la productivité, et qui sera financé par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine. Un autre projet concernant une intervention intégrée axée sur le développement communautaire et la stabilité dans la ville de Chendi (Soudan) a été préparé avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et des fonds ont été mobilisés en vue de son exécution.

37. Pour ce qui est du traitement des fibres, l'Organisation a entrepris de nombreux projets, particulièrement dans les secteurs du textile et de l'habillement. Il s'agit notamment de projets portant sur l'introduction d'unités de conception assistée par ordinateur (CAO) dans ces secteurs à Cuba et au Guatemala, de l'établissement de systèmes d'essais et d'analyses en laboratoire dans le secteur du coton en Argentine, d'un projet visant à améliorer la qualité et la compétitivité des secteurs du textile et de l'habillement au Bangladesh et de la création d'un centre d'excellence pilote pour la transformation du coton au Mali. De nouvelles unités de CAO ont aussi été créées dans le secteur des articles chaussants en Égypte, en Érythrée et en Fédération de Russie.

38. Les projets entrepris dans le cadre de l'innovation et de la diversification des produits en vue d'améliorer l'accès aux marchés ont eux aussi essentiellement porté sur le textile et l'habillement. C'est ainsi qu'un projet particulièrement important est en cours d'exécution, qui concerne les pays de l'UEMOA. Il s'agit d'analyser les problèmes que pose l'exportation de coton de la région, de lancer un label pour le coton originaire de ces pays, de mettre en place des machines adaptées et de dispenser une formation dans les domaines de la classification, de l'égrenage et de la commercialisation du coton. Toujours en Afrique de l'Ouest et pour le textile, on a aidé le Ghana à mettre à niveau les compétences nationales en matière de marketing, de conception de produits, de techniques industrielles et de recherche appliquée. Pour ce qui est de l'Afrique de l'Est, un projet a été lancé en Ouganda pour perfectionner les compétences des femmes chefs d'entreprises textiles aux fins de la fabrication de produits novateurs et de qualité, qui soient compétitifs tant sur les marchés intérieurs qu'à l'exportation; on a notamment, à cet effet, lancé un programme de vulgarisation sur la fabrication de vêtements et la conception de produits, le dessin de tissus et le tissage à la main. À Madagascar, une assistance a été apportée dans le secteur de la soie et de nouvelles machines ont été installées, en particulier des métiers à tisser en cuir grande largeur. Une assistance du même ordre a aussi été apportée aux fabricants d'articles en cuir dans plusieurs pays d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Est (Égypte, Éthiopie, Kenya, Maroc et Tunisie) pour leur permettre d'accéder au marché (mise à niveau et participation à des foires commerciales).

39. Pour ce qui est du domaine prioritaire qu'est l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales grâce à des chaînes d'approvisionnement agricoles efficaces, un projet a été formulé en vue de consolider, au Ghana, les moyens dont disposent les banques du secteur agricole et les organismes de soutien aux entreprises en vue de stimuler la création d'entreprises pour l'instauration de liens entre le secteur agricole informel, essentiellement féminin, et les

entreprises du secteur structuré qui alimentent les marchés locaux et l'exportation. Au Burkina Faso, l'exécution d'un projet lancé en 2002, tendant à atténuer la pauvreté par le renforcement des capacités de production et de commercialisation du secteur artisanal du coton, se poursuit.

40. Pour ce qui est de l'assistance technique dans le cadre des initiatives de l'ONUDI concernant les situations d'après crise, le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine finance un projet visant à aider les populations de la région des monts Nouba (Soudan) à assurer la sécurité alimentaire et atténuer la pauvreté. Ce fonds finance en outre un projet visant à évaluer les perspectives de remise en état d'une usine textile à Goulbahar (Afghanistan). De plus, le Groupe des Nations Unies pour le développement a mobilisé des fonds pour un programme destiné à promouvoir les industries artisanales dans les zones rurales et urbaines en Iraq.

#### *Module de services 6: Énergies durables et changements climatiques*

41. Dans le domaine de l'énergie sont privilégiés les services prioritaires que sont l'exploitation de l'énergie rurale à des fins productives, l'accent étant mis sur les sources d'énergie renouvelables, et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

42. Les programmes de l'ONUDI relatifs à l'énergie rurale visent à:

- Étudier la faisabilité et démontrer la viabilité sociale et économique des différentes méthodes retenues pour produire l'énergie;
- Encourager les entreprises locales viables qui peuvent fournir des services énergétiques fiables au moyen de technologies fondées sur les énergies renouvelables;
- Recenser des activités génératrices de revenus liées à la production et à l'utilisation de l'énergie dans les zones rurales.

43. La fourniture de services énergétiques en milieu rural à des fins productives est conforme aux objectifs du Millénaire pour le développement et à la stratégie d'entreprise de l'ONUDI. Elle peut contribuer à atténuer la pauvreté et prévenir la famine en ce qu'elle rend possibles des activités génératrices de revenus et la création de microentreprises, tout en fournissant le courant nécessaire pour pomper l'eau, transformer les produits agricoles et moulinier le grain ainsi que pour cuire les aliments. À titre d'exemple des projets que l'ONUDI exécute dans ce domaine, on citera le projet relatif à la génération d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables pour des miniréseaux isolés en

Zambie, projet dont le financement a été approuvé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en mai 2004. Ce projet, doté d'une enveloppe budgétaire de 7,8 millions de dollars, vise à améliorer les conditions de vie des ruraux en fournissant des services énergétiques modernes et en favorisant les activités génératrices de revenus. D'autres projets reposant sur les sources d'énergie renouvelables sont en cours d'exécution en Inde et au Mexique.

44. Concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'approche de l'ONUDI est centrée sur le concept d'infrastructure et vise à optimiser l'utilisation rationnelle des équipements énergétiques que les usines utilisent pour assurer dans leurs propres locaux l'alimentation en électricité, gaz et autres combustibles. Ceci ne réclame pas des techniques de pointe (donc éventuellement chères) mais exige le transfert de connaissances, de qualifications et d'informations qui, une fois acquises par le bénéficiaire, peuvent être retransmises grâce à des stages de formation dans le pays même et à un appui aux entreprises prestataires de services. L'utilisation rationnelle de l'énergie réduit la pollution, diminue l'intensité énergétique et améliore la productivité et la compétitivité. Pour illustrer les projets que l'ONUDI exécute dans ce domaine, on citera l'assistance apportée aux secteurs de l'outillage manuel, de la céramique et du verre en Inde par le recours à des techniques et des procédés tendant à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie, par la réalisation d'audits de consommation énergétique, l'amélioration des normes de qualité et l'établissement de liens commerciaux. L'objectif est non seulement d'assurer une utilisation plus rationnelle de l'énergie mais aussi de réduire la pollution, notamment les émissions de gaz à effet de serre.

45. Dans le cadre de l'approche centrée sur le concept de système mentionnée ci-dessus, l'ONUDI a lancé en Chine un programme de formation relatif à l'utilisation rationnelle de l'énergie par des systèmes motorisés, au cours duquel les stagiaires, tous chinois, reçoivent une formation tout à fait spéciale mais largement applicable, reposant sur le concept de système, pour leur permettre d'optimiser les systèmes motorisés (IDB.30/2, chap. IV, sect. D). Les réalisations marquantes obtenues dans le cadre de ce projet sont les suivantes:

- On a formé près de 1 000 personnels de sites industriels aux procédures requises pour optimiser les systèmes motorisés;
- Des ingénieurs ayant bénéficié de cette formation ont réalisé les 38 premières évaluations de sites industriels grâce auxquelles on a pu constater que des économies d'énergie avaient été réalisées à raison de près de 40 millions de kWh environ par an, soit en moyenne une économie d'énergie de 23 % par système;

- En particulier, le Centre de Shanghai pour l'économie d'énergie a pu aider l'usine pharmaceutique de la New Asiatic Pharmaceuticals Company à réduire la consommation d'électricité de son système de refroidissement de 62 %. L'investissement correspondant sera amorti en moins de deux ans.

46. Par ailleurs, l'Organisation encourage activement la conclusion de partenariats entre entreprises aux fins de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de techniques non polluantes pour améliorer la productivité et la compétitivité de certains secteurs dans plusieurs pays. Ainsi, le Directeur général a lancé, le 11 mars 2005, un projet en Inde exécuté avec la Fédération des Chambres indiennes du commerce et de l'industrie et la banque indienne ICICI, et qui est axé sur l'agroalimentaire et le secteur de la pâte à papier et du papier.

47. Dans le domaine prioritaire des changements climatiques, les activités continuent de s'insérer dans le cadre du Protocole de Kyoto. En particulier, les services que prête l'Organisation visent à renforcer les capacités des pays participants, et à favoriser des partenariats novateurs afin de mettre au point et d'entreprendre des projets en rapport avec le mécanisme pour un développement propre (MDP) et d'apporter des réductions certifiées d'émissions sur le marché du carbone.

48. Malgré l'absence d'un mécanisme financier semblable au Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal ou au FEM pour financer ses activités concernant de nombreux autres aspects liés à l'environnement, l'ONUDI est parvenue à mobiliser davantage de fonds pour financer les projets qu'elle réalise dans cet important domaine. Les négociations sont à un stade avancé avec des bailleurs potentiels tels que l'Autriche, l'Italie et le Japon en vue du financement de projets dans le cadre du mécanisme pour un développement propre dans des pays comme l'Afrique du sud, l'Algérie, le Cameroun, la Chine, la Côte d'Ivoire, le Maroc et le Viet Nam. Des discussions ont en outre été entamées avec l'Allemagne, le Canada, la France, l'Espagne et Israël.

49. Le Protocole de Kyoto étant récemment entré en vigueur, on peut s'attendre à une accélération rapide de ce programme. Les services que l'ONUDI prévoit de prêter à cet égard sont notamment les suivants:

- Renforcer les capacités liées au MDP en Afrique du Sud, au Mexique, au Nigéria et au Viet Nam;
- Organiser des manifestations et réunions en marge de conférences internationales sur les changements climatiques, y participer et en assurer la présidence;

- Favoriser la conclusion de partenariats entre les secteurs public et privé dans le cadre des opérations menées au titre du MDP en Afrique du Sud, au Brésil, en Inde, au Maroc et aux Philippines.

#### *Module de services 7: Protocole de Montréal*

50. L'ONUDI exécute actuellement dans 75 pays de par le monde 995 projets au titre du Protocole de Montréal. Ces projets, qui visent à éliminer quelque 40 000 tonnes de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, représentent au total environ 406 millions de dollars. En outre, l'Organisation contribue au renforcement des institutions dans 10 pays grâce à 25 projets (dont certains comportent de nouvelles phases ou ont été reconduits). Dans le cadre du service prioritaire 1 du module de services 7, elle a élaboré et fait approuver 45 plans nationaux et sectoriels d'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, qui comportent notamment des projets d'élimination des bromométhanés, et qui aident véritablement les pays en développement à se conformer aux objectifs du Protocole.

51. L'ONUDI a accru son portefeuille de projets, dont le montant, qui s'élève à 42 millions de dollars en 2005, devrait atteindre au total 62 millions de dollars en 2006 et 2007. Ce montant ne comprend pas les projets possibles concernant de nouvelles substances telles que les hydrochlorofluorocarbures et les réfrigérants, qui seront probablement approuvés après la reconstitution des ressources du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal, prévue à la fin de 2005 et lors de laquelle des contributions supplémentaires de 420 millions de dollars devraient être annoncées pour l'exercice triennal 2006-2008.

#### *Module de services 8: Gestion de l'environnement*

52. Le module de services 8 se rapporte à la viabilité de l'environnement conformément à l'objectif 7 énoncé dans la Déclaration du Millénaire. Les services prioritaires au titre de ce module englobent la production non polluante et durable et la gestion de l'eau. L'ONUDI, qui met en œuvre sa stratégie y relative par l'intermédiaire du réseau de centres nationaux pour une production plus propre, poursuit les objectifs suivants:

- Diffuser des techniques écologiquement rationnelles qui relèvent la qualité et améliorent la productivité;
- Aider les pays en développement à avoir accès aux marchés d'exportation.

53. À cet égard, il est à noter que l'Organisation a commencé à réexaminer sa stratégie relative à la

production non polluante. Dans cette optique, elle a organisé à Hyderabad (Inde), en septembre 2004, une conférence régionale sur la gestion durable des ressources industrielles. Cette dernière a débouché sur l'élaboration d'un document de travail sur l'approche de l'ONUDI concernant cette gestion, intitulé *From Cleaner Production to Sustainable Industrial Resource Management: Closing the Loops*, qui a été distribué en février 2005 aux États Membres afin qu'ils puissent formuler leurs observations. Entre-temps, plusieurs projets ont été formulés, qui se fondent sur cette stratégie révisée, notamment un projet qui sera mis en œuvre en partenariat avec les centres nationaux pour une production plus propre dans plusieurs pays aux fins du développement des capacités de "leasing chimique", pour inciter les fabricants de produits chimiques utilisés dans les procédés industriels à recycler leurs produits après les avoir en quelque sorte "loués" plutôt que vendus à leurs clients. Un autre projet relatif à la gestion durable des ressources industrielles est en cours de formation, qui concerne le secteur laitier en Amérique centrale, et des projets similaires sont envisagés pour le textile et le riz.

54. De même, les services de l'Organisation relatifs à la gestion de l'eau permettent le transfert de techniques écologiquement rationnelles afin de prévenir le rejet d'effluents industriels dans les eaux internationales (fleuves, lacs, zones humides et zones côtières) et en conséquence de préserver les ressources en eau pour les générations futures. Ces services visent notamment à:

- Aider les entreprises artisanales et les petites entreprises d'extraction de l'or à réduire au minimum les rejets de mercure hautement toxique lors des opérations d'extraction;
- Aider les gouvernements à assurer collectivement la gestion et l'exploitation durable des zones transfrontières intégrées (bassins hydrographiques, zones humides, zones côtières et grands écosystèmes marins).

55. L'exécution du projet mondial FEM/PNUD/ONUDI de lutte contre la pollution de l'eau par le mercure se poursuit. Les objectifs et les réalisations escomptés sont les suivants:

- Réduire la pollution des eaux internationales causée par les rejets de mercure émanant de l'extraction artisanale de l'or;
- Mettre en place des techniques non polluantes d'extraction de l'or et apprendre aux mineurs à les exploiter;
- Renforcer les capacités et la réglementation afin que les petites entreprises d'extraction de l'or puissent réduire la pollution due au mercure;

- Mettre en œuvre des programmes de surveillance environnementale et sanitaire;
- Améliorer les capacités d'analyse des laboratoires locaux, afin d'évaluer l'ampleur et l'impact de la pollution due au mercure.

56. Par ailleurs, dans le cadre de son programme hydrologique international, l'ONUDI réalise un projet régional qui concerne 16 pays africains, en vue de combattre l'épuisement des ressources biologiques et la dégradation des zones côtières dans le grand écosystème marin du golfe de Guinée grâce à des mesures régionales ciblées. Ce projet, qui a été approuvé et doté par le FEM d'une subvention de 21 millions de dollars, est en cours d'exécution. En outre, l'ONUDI a mené à bien des négociations avec l'Organisation maritime internationale (OMI) et le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, qui relève du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en vue d'exécuter un projet relatif à la dépollution terrestre et marine. Un accord semblable a été conclu avec la FAO et l'Institut norvégien de recherche marine concernant la coopération et le cofinancement d'un projet relatif à l'évaluation et à la gestion des pêcheries et de la pêche au chalut des ressources marines vivantes.

57. Dans le même ordre d'idées, l'ONUDI a organisé avec succès les premières réunions régionales dans le cadre du Mécanisme de préparation des projets au titre du bloc B du FEM en vue d'élaborer avec le PNUE et le FEM un projet visant à étayer la conservation et l'exploitation rationnelle de plantes médicinales, aromatiques et pesticides par la gestion durable des terres en Guinée, au Niger, au Nigéria et en Sierra Leone, et elle en a établi le comité directeur, qui comprend des représentants des quatre pays, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales. Il s'agit de démontrer l'intérêt des partenariats entre secteurs public et privé au regard de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif 1 (Réduire l'extrême pauvreté et la faim) et l'objectif 7 (Assurer un environnement durable).

58. Par ailleurs, l'ONUDI œuvre activement à l'application de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Dans ce domaine, qui est en rapport direct avec la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, l'Organisation a aidé près de 40 pays à mener des activités habilitantes ou à formuler des plans d'application nationaux tendant à éliminer ce type de polluants. Ces activités initiales ayant été menées à bien, l'ONUDI entame une nouvelle phase avec l'élaboration de projets de grande envergure destinés à de nombreux pays en vue d'éliminer les stocks de produits chimiques placés sous contrôle aux

termes de la Convention, notamment les dioxines et les furanes, ou d'en réduire les émissions industrielles.

59. En raison des succès qu'elle a enregistrés dans ce domaine, l'Organisation s'est vu accorder un accès direct aux ressources financières du FEM dans le domaine prioritaire des polluants organiques persistants. Grâce à ses compétences inégalées pour ce qui est des activités liées à l'industrie, elle a obtenu un financement plus important du FEM et davantage de pays ont sollicité son assistance. Outre les 39 activités qu'elle exécute actuellement, d'une valeur totale de 23,7 millions de dollars, elle a récemment présenté 7 propositions de projets d'une valeur de 11,7 millions de dollars. Par ailleurs, son portefeuille pour 2005-2008 comprend 44 autres activités dont la valeur est estimée à 120 millions de dollars.

60. Parmi les projets en cours, on citera notamment les suivants:

- Un projet mondial, approuvé par le FEM, tendant à favoriser la participation active et réelle de la société civile aux travaux préliminaires en vue de l'application de la Convention de Stockholm;
- Un programme mondial visant à démontrer la viabilité des techniques actuelles de destruction sans combustion des polluants organiques persistants (POP) et la possibilité de lever les obstacles à leur application, qui sera mis en œuvre en Slovaquie; ce programme a été approuvé par les pouvoirs publics de ce pays et il est présenté à nouveau au Secrétariat du FEM afin que le Directeur général l'approuve;
- Une note de présentation de projet visant à démontrer la viabilité des techniques actuelles de destruction sans combustion des POP et la possibilité de lever les obstacles à leur exploitation; ce projet, qui a été approuvé par le Conseil du FEM à sa réunion de mai 2004, devrait être exécuté aux Philippines;
- Un projet portant sur le renforcement des capacités chinoises en vue de l'application de la Convention de Stockholm et de la formulation d'un plan d'application national; ce projet a été approuvé par le Directeur général du FEM le 10 septembre 2004 et sera directement exécuté par l'ONUDI.

61. Au nombre des projets approuvés dernièrement figure un projet relatif à l'élimination des déchets contenant des diphényles polychlorés (PCB) en Roumanie. Parmi les projets en gestation figurent notamment les suivants:

- Un projet relatif aux mesures d'élimination des stocks de déchets contenant des PCB détenus par la compagnie des chemins de fer et d'autres entreprises en République tchèque;
- Un projet concernant le recours aux techniques optimales disponibles et aux pratiques optimales en matière d'environnement pour réduire ou éliminer les rejets de produits chimiques toxiques provenant des usines d'agglomérés en Égypte;
- Un projet régional pour le Ghana et le Nigéria en vue d'élaborer des stratégies permettant de recenser les sites contaminés par les produits chimiques énumérés aux annexes A, B et/ou C de la Convention de Stockholm;
- Un projet régional pour les pays membres de l'Organisation régionale pour la protection de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA) visant à promouvoir des stratégies régionales pour réduire la formation fortuite de polluants organiques persistants.

*Programme de recherche relevant du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2004-2007*

62. L'exécution du programme de recherche a débuté et des mesures importantes ont été prises eu égard aux quatre volets spécifiques que comporte ce programme.

63. *Le volet de recherche 1* vise à évaluer la contribution de l'industrie au développement et à la réduction de la pauvreté. Il porte en particulier sur l'établissement d'une base de données sur la productivité et d'indicateurs économiques, ainsi que sur l'évaluation et l'analyse de la productivité, du changement structurel et de leur contribution à la réduction de la pauvreté. Ces questions sont examinées dans le cadre d'un projet de recherche en cours sur les résultats obtenus en matière de productivité au sein d'un large échantillon représentatif de 17 pays en développement, et qui comporte deux phases:

- Au cours de la première, on passera en revue les ouvrages relatifs à l'analyse de la productivité et aux méthodes de mesure de celle-ci. Une base de données sur la productivité sera ensuite créée, qui permettra de comparer la situation dans les différents pays. Enfin, les facteurs déterminants de la productivité dans ces pays seront recensés et analysés;
- Au cours de la deuxième, les 17 pays feront l'objet de monographies nationales approfondies, de sorte à analyser la productivité de chaque pays et l'interpréter à la lumière des performances

globales de ces pays en matière de croissance. Dans ces monographies seront aussi analysés les facteurs déterminants de la productivité et les points forts et les points faibles seront évalués compte tenu de cinq groupes de facteurs qui déterminent les gains de productivité. Enfin, seront analysées les politiques des différents pays ayant un impact explicite ou implicite sur la productivité. Les conclusions sont attendues pour décembre 2005.

64. *Le volet de recherche 2* vise à évaluer le rôle de la diffusion des technologies dans l'amélioration de la productivité. Il s'agit en particulier d'examiner les moyens de renforcer l'interaction entre les agents économiques, les marchés et les institutions pour tirer parti du commerce international et des flux d'investissement, et les possibilités de concilier les besoins de l'industrie et la protection de l'environnement par le développement et la diffusion de technologies. On notera à ce propos qu'un projet concernant les facteurs déterminants de l'exploitation des techniques écologiquement rationnelles dans certains pays est en cours d'exécution. Il vise à analyser les facteurs contextuels et les facteurs propres à l'entreprise déterminant l'exploitation de ces techniques dans les pays en développement en faisant fond sur une série de données générées dans le cadre d'une activité préparatoire au Sommet mondial pour le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg. L'objectif est d'examiner les moyens d'action qui stimulent la diffusion de ces techniques et favorisent un mode de développement technologique respectueux de l'environnement. Le projet s'achèvera au milieu de 2005 par la publication d'un document de recherche.

65. *Le volet de recherche 3* porte sur les choix politiques dans le nouvel ordre économique. Il prévoit l'élaboration d'un jeu d'outils décisionnels pour le développement industriel adapté aux problèmes que pose le système multilatéral et une évaluation de la manière dont les chaînes de valeur mondiales peuvent contribuer au mieux au renforcement des capacités locales. Deux projets importants ont été mis au point dans ce contexte:

- Un projet relatif aux biens publics au service du développement économique est en cours d'exécution dans le cadre d'un programme de recherche mené en coopération avec l'Université Complutense de Madrid. Il s'agit d'examiner la façon dont les biens publics contribuent au développement économique, leur disponibilité et leurs incidences sur l'action à divers niveaux, y compris pour ce qui est des organisations internationales, et de l'ONUDI en particulier. Des résultats préliminaires seront présentés lors des diverses réunions en 2005. Les conclusions finales

seront, quant à elles, présentées à la prochaine session de la Conférence générale;

- L'autre projet vise à déterminer et à analyser, dans une optique sous-sectorielle, les moyens d'optimiser la participation aux chaînes de valeur et aux réseaux de production mondiaux pour améliorer la compétitivité de l'industrie locale, ainsi que les fondements institutionnels et politiques de ces processus. Depuis 2003, plusieurs ouvrages ont été publiés sur ce sujet. Ainsi, un document intitulé *Inserting Local Industries into Global Value Chains and Production Networks: Opportunities and Challenges for Upgrading, with a Focus on Asia, China's Rising Competitiveness and Phasing-out of Multi-Fibre Arrangements* a été publié en 2004. Étant donné l'intérêt que ces publications ont suscité et compte tenu du fait que de nombreuses parties prenantes ont exprimé le souhait qu'une étude plus vaste soit réalisée, un autre document intitulé *Global Value Chains and Production Networks: Prospect for Upgrading by Developing Countries* sera publié dans le courant de 2005. On y trouvera des informations complètes ainsi que des recommandations concernant les chaînes de valeur mondiales et la part qu'elles prennent dans le développement économique. Cette analyse servira à formuler des stratégies et des politiques et sera utile pour la coopération technique.

66. *Le volet de recherche 4* vise à analyser les stratégies qui encouragent au mieux la participation des PME à une croissance industrielle dynamique. Entrepris en coopération avec l'Université de Harvard, un projet a été lancé en septembre 2004, qui permettra d'examiner et d'évaluer l'importance des stratégies de responsabilité sociale des entreprises et les problèmes qui se posent à cet égard aux PME soucieuses d'accéder à de nouveaux marchés. On repèrera ensuite les sous-secteurs industriels pour lesquels le recours à des pratiques de responsabilité sociale est susceptible d'accroître la part de marché des PME, compte tenu de ce que les acheteurs ont une préférence pour la consommation responsable et durable. Ce projet, qui devrait être achevé en septembre 2005, analysera aussi les relations qui existent, au niveau de l'entreprise, entre la responsabilité sociale, la gestion de la qualité et l'accroissement de la productivité, et permettra de déterminer l'opportunité d'une action collective dans le cadre de partenariats entre les secteurs public et privé.

67. Dans le cadre de ses activités de recherche, l'ONUDI s'emploie à apporter la dernière touche à un programme de recherche stratégique sur trois ans intitulé "Combattre la marginalisation et la pauvreté par le développement industriel" (IDB.30/2, chap. V, sect. C), composé de cinq projets distincts: remédier aux dysfonctionnements du marché et fournir des biens



publics, lutter contre la pauvreté par le développement industriel, relever les défis pour le développement des PME, faire du capital social une notion opérationnelle, et développer la technologie aux fins du développement industriel durable. Ce programme est axé sur les pays marginalisés à faible revenu et vise à consolider les fondements analytiques des activités de l'Organisation dans ces pays. Chaque projet, conformément à l'objectif du programme, vise à tirer des conclusions, d'ordre général ou propres à l'ONUDI, pour chaque domaine de recherche. Les résultats et les incidences ont été présentés et examinés lors d'une réunion de deux jours en avril 2005, à laquelle ont participé des chercheurs, des arbitres scientifiques et des fonctionnaires de

l'Organisation. Les recommandations pertinentes devraient être intégrées dans les activités de l'ONUDI en faveur des pays à faible revenu. Les conclusions finales seront diffusées dans une série de publications dans le courant de 2005.

68. On trouvera une présentation plus détaillée du programme de recherche dans un document de séance.

### **III. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL**

69. Le Conseil pourrait prendre note des informations communiquées dans le présent document.